

Dossier suivi par Thierry DELAYEN

N/R : TD/NTC

A l'attention des Associations

Objet : Fermeture des bâtiments et utilisation des alarmes

Bergerac, le 26 OCT. 2021

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La ville de Bergerac met à votre disposition des bâtiments équipés de systèmes d'alarme anti-intrusion.

Certains non-respects des procédures génèrent des interventions de sécurité qui sont facturées à la collectivité.

Nous vous demandons donc la plus grande vigilance quand à la fermeture des bâtiments et l'utilisation des alarmes.

Vous devez impérativement signaler au centre de télésurveillance (05 55 33 85 76) toutes anomalies lors de l'utilisation des systèmes d'alarme (mauvais codes, déclenchement de l'alarme, entrée ou sortie à des heures indues etc..) et, rappeler ces consignes à l'ensemble de vos adhérents.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.


Le Maire,
Jonathan PRIOLEAUD